

Les additions du manuscrit de Bologne au *De opificio Dei* de Lactance

Notre témoin le plus ancien du *De opificio Dei* de Lactance, comme des autres ouvrages de cet écrivain, est le codex 701 de la Bibliothèque Universitaire de Bologne (v^e s.). Le texte écrit à pleine page est conforme à celui de l'ensemble de la tradition manuscrite, mais un correcteur a ajouté plus tard, au VII^e s. selon Lowe, à la fin du v^e ou au début du VI^e selon B. Bischoff, dans les interlignes et les marges, des mots ou des membres de phrase qui ne figurent dans aucun autre manuscrit. L'éditeur de Lactance dans le Corpus de Vienne, Brandt, avait relégué ces additions dans l'apparat critique comme des corrections de copiste. Mais voici que dans une édition récente du *De opificio* M. Michel Perrin les rétablit dans le texte en estimant qu'elles proviennent de Lactance, qui aurait donné deux éditions de cet ouvrage : une première qui comportait ces ajouts, une seconde dans laquelle il les a supprimés¹. Comme M. Perrin signale dans une note que je suis de l'avis contraire au sien, je voudrais donner ici mes raisons.

Mais il faut s'entendre d'abord sur la méthode.

En présence de chaque addition, M. Perrin se demande si elle a été ajoutée par un interpolateur ou *supprimée* par Lactance². En outre

1. LACTANCE, *L'ouvrage du Dieu créateur. Introduction, texte critique, traduction* par M. PERRIN (Sources chrétiennes, 213), Paris, 1974. Voir notamment p. 74, n. 2 : « ... nous avons soutenu la thèse de l'authenticité de ces variantes. Après mûre réflexion, nous ne croyons pas devoir changer d'avis » ; et pp. 84, 85, n. 1 (à la fin).

2. Par exemple, sur l'addition de *De op.* 3, 4 : « On ne voit vraiment pas pourquoi un scribe l'aurait rajoutée de sa propre autorité. En revanche une suppression pour motif stylistique se comprend » (p. 76) ; sur le redoublement de *De op.* 3, 6 : « Il peut donc avoir été rajouté par un interpolateur aussi bien que retranché par l'auteur dans sa seconde édition » (*ibid.*). Et de même pour les additions suivantes. Voir encore aux pp. 74-75 la définition de cette méthode.

M. Perrin affirme que « *le seul critère* pouvant expliquer une addition par un interpolateur ou une suppression par l'auteur, *est d'ordre stylistique* », en ajoutant : « Or, on sait combien ce critère, s'il est seul, est délicat à manier, et permet souvent des interprétations plus subjectives que justifiées » (p. 78).

C'est à la fois mal poser la question et mal discerner les moyens qui permettent d'y répondre.

La question, en effet, n'est pas de savoir si Lactance a pu *supprimer* de son texte les membres de phrase en cause, mais de savoir *s'il les y avait mis*. Et pour cela nous disposons de critères plus variés et plus précis que ne le suppose M. Perrin : ils sont à la fois d'ordre logique, lexical, grammatical et stylistique. Pour être bref, disons qu'on doit considérer surtout deux choses :

1° *Le lien avec le contexte*. Une phrase répond chez son auteur à une intention, elle a une pointe vers laquelle convergent normalement tous ses éléments. Si, comme nous le verrons dans plusieurs cas, le membre de phrase contesté traduit une intention différente de celle qui préside au reste de la phrase, nous sommes en droit de penser qu'il n'a pas été écrit par l'auteur. Nous trouverons même des cas où l'addition contredit le reste de la phrase.

2° *La teneur du passage contesté* : est-il conforme à la doctrine, au vocabulaire, à la syntaxe et enfin — critère qui ne vient qu'en dernier lieu et qui est effectivement « le plus délicat à manier » — au style de l'auteur ? Par exemple, si nous rencontrons dans un passage qui ne figure que dans le manuscrit de Bologne un mot pris dans un autre sens que celui dans lequel Lactance le prend ordinairement, nous aurons là un indice que l'addition n'est pas de lui.

Les additions que nous trouvons dans le codex Bononiensis ne sont pas toutes également significatives. Il en est quelques-unes qui donnent difficilement prise à un jugement ; par exemple comment savoir, en 8, 7, si les mots *et spargi*, qui ne sont pas nécessaires au contexte mais s'y intègrent sans heurt, proviennent de Lactance ou d'un interpolateur ? Les cas semblables ne peuvent être jugés que d'après les autres. Je négligerai donc six cas de cette sorte³, et je répartirai les autres en trois groupes : d'abord treize cas qui montrent clairement, à mon sens, que les additions ne viennent pas de Lactance ; puis l'addition de *De op.* 4, 7, où M. Perrin a cru trouver un indice positif en faveur de sa thèse ; enfin les deux additions de *De op.* I, 5 et 3, II, qui nous apporteront des informations supplémentaires sur l'interpolateur.

3. *De op.* 4, 8 ; 7, 9 ; 8, 7 ; 9, I ; II, 4 ; I7, 2.

I. — Les additions ne viennent pas de Lactance

I. De op. I, 12

Quod officium hac de causa maxime suscipiendum puto, quod Marcus Tullius, uir ingenii singularis, in quarto De re publica libro, cum id facere temptasset, nihil prorsus efficit, nam materiam late patentem angustis finibus terminauit leuiter summa quaeque decerpens.

L'addition du Bononiensis affirme que Cicéron « n'a rien fait du tout ». Telle n'est pas exactement la pensée de Lactance, qui reproche à Cicéron d'avoir été trop court sur le sujet, de ne pas s'y être assez appesanti (*leuiter*), mais reconnaît qu'il en a extrait « tous les points principaux » (*summa quaeque*)⁴.

2. De op. 3, 4

Considerans enim condicionem rerum intellego nihil fieri aliter debuisse quam factum est...

L'addition *quam factum est* après *aliter* n'est pas conforme à l'usage de Lactance, qui emploie *aliter* seul dans les cas semblables :

- 4, 1 quod *aliter* fieri debuit.
- 4, 12 nec debuisse fieri *aliter* nec fas fuisse.
- 7, 11 si quicquam *aliter* esset effectum.

3. De op. 3, 6

... pecudum scilicet **armentorumque** condicio melior...

Le couple *pecudes armentaque* ne se retrouve pas ailleurs dans l'œuvre certainement authentique de Lactance⁵.

En revanche, Lactance emploie très souvent *pecudes* seul, en lui donnant le sens général de « bêtes » et non pas le sens particulier de petit bétail.

4. Pour pouvoir accorder la pensée de l'interpolateur à celle de Lactance, M. Perrin est obligé de solliciter le texte de ce dernier en traduisant : « la surface de tous les problèmes », ce qui n'est pas le sens de *summa quaeque*. — Nous n'avons plus le livre IV du *De re publica*, mais on sait par la phrase suivante de Lactance que Cicéron disait avoir apporté beaucoup de soin à traiter ce sujet : « Ac ne ulla esset excusatio cur eum locum non fuerit exsecutus, ipse testatus est nec uoluntatem sibi defuisse nec curam ». Il est très différent de dire avec Lactance qu'il « n'a pas traité ce sujet à fond » (« non fuerit exsecutus »), qu'il ne l'a pas épuisé, et de dire avec l'interpolateur qu'il « n'a rien fait du tout ».

5. Le seul exemple signalé dans l'index de Brandt (*CSEL* 27, p. 380) se trouve dans le *De mortibus persecutorum* (37, 5), dont l'attribution à Lactance est conjecturale.

Les exemples sont très nombreux ; il suffira d'en citer deux qui se présentent un peu plus loin :

- 3, 11 *Quaero igitur ab his qui condicionem pecudum suae praeferunt...*
 3, 12 *Scilicet non tam pecudes sunt, ut...*

L'addition d'*armentorumque* est, au contraire, le fait de quelqu'un qui donnait spontanément à *pecudes* le sens de « petit bétail » et qui, voyant que le présent contexte s'appliquait à toutes les bêtes, a cru nécessaire d'ajouter un autre mot pour désigner le gros bétail. Nous sommes dans un cas où Lactance et l'interpolateur prennent le même mot dans deux sens différents.

4. *De op.* 3, 19

Lactance réfute ceux qui se plaignent de Dieu parce qu'il ne leur a pas donné un corps aussi fort qu'aux animaux ; il leur oppose le raisonnement suivant (3, 18) :

Quand on voit que même des bœufs de Lucanie⁶, avec un corps et des forces si prodigieux, servent l'homme, peut-on se plaindre du Dieu créateur de la nature parce qu'on a reçu des forces modérées, un corps petit, sans apprécier à leur juste valeur⁷ les bienfaits de Dieu à notre égard ?

Il poursuit :

Quod est ingrati, aut, ut uerius loquamur, insani. Melius igitur Plato, ut hos credo ingratos refelleret, « naturae gratias egit, quod homo natus esset ». Quod ipsum quale sit non est huius materiae ponderare. Quanto magis melius et sanius, qui sensit condicionem hominis esse meliorem, quam isti qui se pecudes natos maluerunt !

Considérons d'abord la partie du texte commune à tous les manuscrits pour saisir les intentions de Lactance :

Ce qui est le fait d'un ingrat ou, pour être plus exact, d'un fou. Platon, pour réfuter, je pense, ces ingrats, « rendait grâce à la Nature d'être né homme ». Combien celui qui a compris que la condition de l'homme est préférable porte un jugement meilleur et fait preuve de plus de santé mentale que ces gens qui auraient préféré être nés bêtes !

Lactance qualifie par deux adjectifs, *ingratus* et *insanus*, celui qui se plaint que Dieu ne lui ait pas donné la même force qu'aux bêtes ; il lui oppose Platon qui « rendait grâce », au contraire « à la Nature d'être né homme » ; puis il fait ressortir la supériorité de Platon par deux adverbess

6. Le même correcteur du Bononiensis ajoute : « elefantos dicit », qui est une glose évidente.

7. *Pro merito*. La traduction de M. Perrin : « sans considérer comme un service rendu les bienfaits de Dieu à notre égard » n'est pas exacte.

melius et *sanius* qui répondent aux deux adjectifs *ingratus* et *insanus*. Cette correspondance stylistique est certainement intentionnelle.

On doit remarquer d'autre part que Lactance n'a pas appliqué les mots *melius* et *sanius* à la proposition disant que Platon « rendait grâce à la Nature d'être né homme », car il réproouve les actions de grâces rendues à une Nature « insensible et sans visage »⁸, mais il ajoute une autre phrase pour bien préciser en quoi réside la supériorité qu'il reconnaît à Platon : elle consiste seulement en ce qu'il a « compris que la condition de l'homme est préférable » à celle des bêtes.

Les additions du manuscrit de Bologne méconnaissent ces intentions de Lactance :

1) Elles qualifient de *melius* l'attitude de Platon rendant grâce à la Nature, alors que Lactance repousse expressément ailleurs cet hommage et ajoute ici même une autre phrase pour bien marquer à quoi s'adressent ses éloges.

2) Du point de vue du style, le *melius igitur* du Bononiensis sépare les deux couples de mots *ingrati aut insani* et *melius et sanius* qui étaient faits pour se répondre, et détériore ainsi l'effet recherché par Lactance.

Il est difficile de croire que Lactance aurait fait lui-même ces additions contraires aux nuances et à l'élégance de son texte. Il convient de les attribuer à un interpolateur.

Mais pourquoi celui-ci a-t-il retouché le texte de Lactance ? Je pense qu'il y a été poussé par les mots *magis melius et sanius*, où *magis* est une simple redondance qui n'ajoute rien au sens comparatif. Cette tournure est connue mais plutôt rare. L'interpolateur a dû mal l'interpréter, en s'imaginant que *magis melius* marquait une surenchère par rapport à un simple *melius* qui devait se trouver dans la phrase précédente et qu'il a cru bon de suppléer ; puis, comme le mot *melius* ajouté par lui tombait dans une phrase parlant d'actions de grâces rendues à la Nature, il a inséré une autre phrase de son cru pour maintenir des réserves.

5. De op. 4, II

Un peu plus loin, Lactance se tourne contre ceux (les Épicuriens) qui soutiennent que, s'il y avait une Providence, il n'y aurait ni maladies ni morts prématurées. Il leur tient ce raisonnement :

Nemo nisi senex mori debet. Nempe ideo mori debet, quia deus non est. Atquin mortalitas non potest cum immortalitate coniungi...

8. Cf. *De ira* X, 34 « At enim, sicut alii dicunt, natura mundus effectus est, quae sensu et figura caret. Hoc uero multo est absurdius. Si natura mundum fecit, consilio et ratione fecerit necesse est ; is enim facit aliquid, qui aut uoluntatem faciendi habet aut scientiam. Si caret sensu an figura, quomodo potest ab ea fieri, quod et sensum habeat et figuram ? »

La première phrase : « Personne ne doit mourir, si ce n'est vieux », exprime l'objection que font les adversaires de la Providence. Puis Lactance leur répond : « Mais la mortalité est incompatible avec l'immortalité : si l'homme est mortel dans sa vieillesse, il ne peut être immortel dans sa jeunesse... » Nous avons là un raisonnement très clair qui correspond exactement à l'objection exprimée dans la première phrase.

Le manuscrit de Bologne insère, après l'affirmation des adversaires : « Personne ne doit mourir si ce n'est vieux », la phrase suivante : « Évidemment, la raison pour laquelle il doit mourir c'est qu'il n'est pas dieu », phrase destinée à justifier la proposition disant que l'homme ne devrait mourir que de vieillesse.

Deux indices montrent que cette phrase n'est pas de Lactance :

1^o Elle est étrangère à l'idée de Lactance dans le contexte. L'intention de l'écrivain n'est pas, en effet, de justifier la thèse adverse, mais au contraire de la combattre. S'il avait énoncé un argument en faveur de cette thèse, c'eût été pour le réfuter, ce qu'il ne fait nullement dans les phrases suivantes.

2^o Elle nuit à la cohérence logique et stylistique. La réponse de Lactance, qui commence au mot *atquin*, vise seulement la proposition « Personne ne doit mourir si ce n'est vieux » et lui est parfaitement adaptée. L'addition de Bologne écartèle ces deux phrases faites l'une pour l'autre, et cela pour introduire une idée adventice que rien ne laissait prévoir et qui ne trouve plus aucun écho ensuite.

Cette addition s'explique beaucoup mieux de la part d'un copiste qui a cru que la première phrase était de Lactance et a tenté de la justifier.

6. *De op.* 5, II

Lactance vient d'indiquer que Dieu a fait deux sortes d'articulations dans le corps humain :

Il a fait en effet les unes simples et rondes en forme de boules là où il fallait que les membres se meuvent de toutes parts — ainsi dans les épaules, parce qu'il est nécessaire que les mains bougent et se plient dans les deux sens — et il a fait les autres larges, plates et rondes d'un seul côté, aux endroits⁹ où il fallait seulement que les membres se courbent, comme aux genoux, aux coudes et aux mains elles-mêmes.

Les derniers mots, *in manibus ipsis*, concernent évidemment les jointures des phalanges, qui ont ceci de commun avec les articulations du genou et du coude qu'elles ne se plient que d'un seul côté.

9. Le Bononiensis (première main) porte : « *et in his utique locis* ». Ce *et*, conservé par M. Perrin, ne figure pas dans les autres manuscrits et me paraît difficile à justifier grammaticalement, surtout dans un membre de phrase avec *utique*. Je pense qu'il s'agit d'une de ces additions mécaniques de mots courts qui se produisent assez souvent chez les copistes.

Lactance veut alors montrer qu'il convenait que l'articulation du coude soit ainsi :

Nam sicut manus ex eo loco unde oriuntur **a corpore** ubique uersus moueri speciosum simul et utile fuit, sic profecto, si hoc idem etiam cubitis accideret, et superuacuuus esset eiusmodi motus et turpis. Iam enim manus amissa dignitate quam nunc habet mobilitate nimia proboscidi similis uideretur essetque homo plane anguimanus. »

Traduisons la partie commune à tous les manuscrits :

De même en effet qu'il est à la fois beau et utile que les mains se meuvent dans toutes les directions à partir de leur point d'attache, de même assurément, si c'était aussi le cas du coude, un tel mouvement serait tout ensemble superflu et disgracieux, car la main, perdant alors la noblesse qu'elle a actuellement paraîtrait, par sa mobilité excessive, semblable à une trompe d'éléphant et l'homme aurait un vrai serpent en guise de main.

Et Lactance d'expliquer que Dieu, dans sa Providence admirable, a donné une trompe aux éléphants pour se nourrir parce que leurs défenses empêchent leur bouche d'atteindre le sol.

De quelle articulation s'agit-il quand Lactance dit que « les mains se meuvent dans toutes les directions à partir de leur point d'attache (*ex eo loco unde oriuntur*) » ? Si nous en croyions le Bononiensis, ce point d'attache serait le tronc (*unde oriuntur a corpore*) ; l'articulation en cause serait donc l'épaule comme plus haut. Mais si l'on observe le texte commun à tous les manuscrits, il apparaît clairement que Lactance veut parler du poignet :

1° C'est le sens obvie de l'expression : *ex eo loco unde oriuntur* ; la main « naît », s'attache, au poignet et non à l'épaule.

2° C'est ce que suggèrent aussi les deux comparaisons qui suivent. La comparaison avec une trompe d'éléphant se comprend mieux si l'on considère les deux articulations du coude et du *poignet* que si l'on regarde celles du coude et de l'épaule. L'épaule en effet correspond seulement au point d'attache de la trompe ; à la trompe elle-même correspondent le bras, l'avant-bras et la main, reliés entre eux par les deux articulations du coude et du poignet ; si le poignet n'était pas seul à être mobile de tous les côtés mais que le coude le fût aussi, il est exact que l'homme pourrait donner à ce membre tous les mouvements sinueux que l'éléphant réalise avec sa trompe. Et c'est également en regardant l'articulation du *poignet* et celle du coude qu'on peut dire que l'homme serait *profecto anguimanus*, qu'il « aurait un vrai serpent en guise de *main* ».

7. De op. 6, 2

Videlicet ut atomis suis locum faceret **per infinitum et inane uolitantibus**, diuinam prouidentiam uoluit excludere.

Lactance oppose les atomes à la Providence. L'explication du Bononien-sis sur les atomes « voletant à travers l'infini et le vide », ne vient pas servir cette opposition (comme ce serait le cas si nous lisions : les atomes aveugles). Elle ne provient donc pas du même mouvement de pensée qui guide le reste de la phrase, mais elle est l'œuvre d'un interpolateur postérieur qui a cru bon de préciser ce qu'étaient les atomes en s'inspirant de ce qu'il avait lu plus haut dans les *Institutiones* et le *De ira*¹⁰.

Ajoutons que, lorsque Lactance a décrit les atomes dans ces deux ouvrages, il s'est toujours servi d'une expression stéréotypée, *per inane uolitare*, qui évoquait seulement le vide. Le mot *infinitum* ne venait chez lui que dans une phrase où il parlait, non des atomes, mais de la multiplicité des mondes habités¹¹.

8. *De op.* 10, 18

Dentes autem ipsos **mirabili modo per ordinem fixos**, ne nudi ac restricti magis horrore quam ornamento essent, gingiuis mollibus, quae a gignendis dentibus nominantur, ac deinde labrorum terminibus honestantur.

La phrase a pour objet de montrer l'utilité des gencives et des lèvres. La remarque du Bononien-sis sur l'ordre admirable des dents est adventice dans ce contexte. Elle est même en désaccord avec lui. Lactance montre en effet dans le reste de la phrase que sans les gencives et les lèvres les dents seraient horribles (*horrore essent*), tandis que pour l'interpolateur elles seraient encore admirables par leur ordre (*mirabili modo per ordinem fixos*).

9. *De op.* 11, 3

... animae uero aliam sedem dedit. Fecit enim genus quoddam uisceris molle atque rarum, quod pulmonem uocamus, **in quod spiritus reciproca uicissitudine commoeret**, eumque non in utris modum finxit, ne effunderetur semel spiritus aut inflaret semel.

L'addition bolognaise trahit son inauthenticité par deux maladresses :

1) L'une est la présence de *reciproca* à côté de *uicissitudo*. C'est un pur pléonasme. Lactance, en 11, 4, emploie *uicissitudo* seul.

2) L'autre est la juxtaposition de deux relatives qui ont le même antécédent et aucun lien grammatical entre elles. Avant de prêter cette tournure à Lactance, il faudrait en citer d'autres exemples chez lui.

10. *Inst.* III, 17, 21 : « per inane uolitantia » ; *De ira*, 10, 9 « per inane irrequietis motibus uolitant » ; 10, 13 : « per inane atomi uolitant ».

11. *De ira*, 10, 10 : « Quoniam omne, inquit, infinitum est, nec potest quicquam uacare, necesse est ergo innumerabiles esse mundos. »

Je n'en ai pas rencontré dans le *De opificio* ni dans les passages assez longs des *Institutiones* et du *De ira* que j'ai relus à l'occasion de cet article.

10. *De op.* II, 5

Quoniam ergo duo sunt in homine receptacula, unum aeris quod alit animam, alterum ciborum quod alit corpus, **ut flecti ceruix ac moueri facillime possit**, duas esse per collum fistulas necesse est, cibalem ac spiritalem, quarum superior ab ore ad uentrem ferat, inferior a naribus ad pulmonem¹².

Lactance, dans la partie commune à tous les manuscrits, explique qu'il y a deux conduits, œsophage et trachée, parce qu'il y a deux réceptacles, poumon et estomac ; à chaque réceptacle correspond un conduit.

L'addition n'est pas claire au premier abord : comment peut-on dire que la présence de deux conduits permet au cou de « se pencher et se mouvoir très facilement » ? M. Perrin a bien vu l'étrangeté de ces mots puisqu'il propose de les transporter dans une autre phrase¹³. Il est possible cependant de comprendre la pensée de celui qui les a écrits et la raison pour laquelle il les a placés à cet endroit : il a voulu expliquer pourquoi Dieu a prévu des conduits au lieu d'ouvrir l'estomac et les poumons directement sur la bouche et les narines ; c'est, dit-il, parce que dans ce cas l'homme n'aurait pas pu mouvoir facilement son cou.

Cette idée, comme on voit, est en discordance avec celle qui préside au reste de la phrase. Celle-ci tend à justifier qu'il y a *deux* conduits, tandis que l'addition veut justifier qu'il y a *raccord par conduits* au lieu d'une ouverture directe de l'estomac sur la bouche et des poumons sur les narines.

11. *De op.* II, 8

Ideoque etiam nares breuiter sunt apertae, quae idcirco sic nominantur, quia per eas uel odor uel spiritus nare non desinit, **quae sunt huius fistulae quasi ostia**. Tamen haec fistula spiritalis...

Deux signes que l'addition n'appartient pas d'origine à la phrase :

1^o Elle aboutit à la présence de deux relatives ayant le même antécédent et non coordonnées : *quae... quae*, comme on avait dans un des cas précédents (II, 3) : *quod... quod*.

2^o Un autre signe qui s'observe souvent et qu'on retrouve ici est que l'interpolation aboutit à des répétitions de mots parce que l'interpolateur s'inspire de ceux qu'il lit dans le texte primitif. C'est ainsi qu'on

12. *Op. cit.*, p. 81.

13. L'interpolation ne précise nullement l'étymologie de *nares* comme le dit M. Perrin, p. 78.

a dans la même ligne : *huius fistulae... haec fistula*. Ce n'est pas la manière de Lactance.

12. *De op.* II, 10

Loquendi enim facultatem non haberemus, si sicut gulae iter ad os tantum, ita gurgulio ad nares tantum pateret **nec procedens ex eo spiritus efficere uocem sine linguae ministerio posset**. Aperuit igitur uiam uoci diuina sollertia ex illa fistula spiritali, ut posset lingua ministerio suo fungi et uocis ipsius inoffensum tenorem pulsibus suis in uerba concidere.

Tout était dit et bien dit avec la phrase *loquendi enim... pateret*, construite sur un parallélisme strict. L'addition du Bononiensis est un appendice inutile et disgracieux. Et ce qui confirme qu'elle a été introduite après coup par un autre que Lactance, c'est, ici encore, qu'elle emprunte ses mots (*spiritus, uocem, linguae ministerio*) à la phrase suivante (*uoci, spiritali, lingua ministerio*) sans souci des répétitions.

13. *De op.* 14, 4

Tout le chapitre 14 est consacré à montrer qu'il y a beaucoup d'organes dont nous ne pouvons connaître l'utilité. Lactance l'affirme dès le début (14, 1) : « Il est établi qu'il y a dans le corps beaucoup d'organes dont personne ne peut discerner la fonction¹⁴ et la raison d'être ». Puis il donne des exemples, et on lit :

Quid splenis ? Quid iecur ? Quae uiscera quasi ex conturbato sanguine uidentur esse concreta. Quid fellis amarissimus liquor ? Quid globus cordis, **qui uiuus sanguinis fons est** ?

Ces derniers mots indiquent à quoi sert le cœur et *contredisent* l'intention qui préside à tout le développement.

Voilà donc treize cas dans lesquels nous constatons soit que l'addition est étrangère au contexte (4, 11 ; 6, 2 ; 11, 5) ou même en contradiction avec lui (1, 12 ; 3, 19 ; 10, 18 ; 14, 4), soit qu'elle donne à un mot un sens différent de celui qu'il avait chez Lactance (3, 6), soit qu'elle repose sur une mauvaise interprétation du texte primitif (5, 11), soit qu'elle emploie des tournures qui ne sont pas lactanciennes (3, 4 ; 11, 3 ; 11, 8 ; 11, 10). Une convergence semblable d'indices ne laisse aucune place au doute : les additions du Bononiensis qui ne figurent pas dans les autres manuscrits ne proviennent pas de Lactance mais d'un interpolateur.

14. *Vim*, la « fonction », les « propriétés », plutôt que « le sens » (Ferrin).

2. — *Le cas de De op.* 4, 7

Nous devons toutefois examiner spécialement l'addition de 4, 7, qui a paru à M. Perrin typiquement lactancienne et qui explique sans doute l'opinion qu'il a adoptée. Elle vient dans le chapitre où Lactance répond à l'objection des Épicuriens selon laquelle, s'il y avait une Providence, il n'y aurait pas de maladie ni de mort prématurée. Lactance explique ces accidents de la manière suivante : Dieu n'a pas voulu que l'homme soit immortel par nature, mais qu'il le devienne par la vertu¹⁵ ; il a donc créé le corps humain tel qu'il puisse mourir un jour, et pour cela il l'a fait nécessairement fragile ; c'est cette fragilité qui explique les maladies et les morts prématurées. Lactance a donné une première fois cette explication en 4, 2 :

Cum enim deus animal quod fecerat sua sponte ad mortem transire cognouisset, ut mortem ipsam, quae est dissolutio naturae, capere posset, dedit ei fragilitatem, quae morti aditum ad dissoluendum animal inueniret.

Dieu savait en effet que l'être vivant qu'il avait créé tendrait de sa propre volonté¹⁶ vers la mort. Aussi pour lui permettre de recevoir précisément la mort, qui est une décomposition, il lui a donné une fragilité qui ouvrirait à la mort un accès pour décomposer l'être vivant.

Il y revient en 4, 7, et là nous trouvons dans le Bononiensis plusieurs mots qui ne figurent pas dans les autres manuscrits :

Cum ergo sic homo formandus esset a deo ut mortalis esset aliquando et per se ipsum mobilis¹⁷ semper, res ipsa exigebat ut terreno et fragili corpore fingeretur.

Que signifie l'addition du Bononiensis ?

M. Perrin l'explique en recourant à d'autres passages où Lactance expose la démonstration platonicienne de l'immortalité de l'âme fondée sur le fait que l'âme se meut toujours par elle-même :

De op. 17, 1 Nec ideo tamen immortalem esse animam non intellegimus, quoniam quidquid uiget moueturque per se semper nec uideri aut tangi potest, aeternum sit necesse est.

Épître 65, (70) animum hominis per se semper moueri.

M. Perrin croit retrouver la même idée dans notre passage en donnant à *et* le sens adversatif : « *bien que* par lui-même, il (l'homme) fût toujours mobile ». Lactance voudrait dire ceci : Dieu a fait l'homme fragile pour

15. Cf. *Inst.* VII, 5 ; VI, 6.

16. *Sua sponte* ne se rapporte pas à *fecerat*, comme le pense M. Perrin, mais à *ad mortem transire*.

17. Le Bononiensis porte en réalité *nobilis*, qui n'offre aucun sens à cet endroit ; la correction *mobilis* adoptée par M. Perrin s'impose, mais avec un autre sens que celui qu'il lui donne.

qu'il soit mortel un jour, bien qu'il soit par lui-même un être qui se meut toujours, c'est-à-dire immortel. Et M. Perrin voit dans cette ressemblance avec d'autres textes lactanciens un indice positif que l'addition du Bononiensis l'est aussi : « Il aurait fallu, écrit-il, à l'interpolateur supposé une très grande habileté pour contrefaire aussi bien Lactance »¹⁸.

Mais cette interprétation soulève plusieurs difficultés :

1^o Elle oblige à donner à la conjonction *et* un sens adversatif qui n'est pas son sens le plus naturel quand elle relie comme ici deux adjectifs : « *ut mortalis esset aliquando et... mobilis* ». Je ne pense pas que, si Lactance avait vraiment voulu dire : « bien qu'il soit toujours mobile », il se serait contenté de *et* avec un simple adjectif ; M. Perrin n'en cite pas d'autres exemples, et je crois constater pour ma part que dans les cas semblables Lactance emploie spontanément une proposition concessive avec un verbe à un mode personnel.

2^o Dans les passages cités, Lactance précise que c'est l'âme (*anima, animus*), qui se meut toujours. Or il s'agit ici de l'homme (*homo*)¹⁹.

3^o Dans les passages cités, Lactance n'emploie jamais l'adjectif *mobilis*, mais toujours le verbe *mouere*. Or il y a une différence importante entre dire que l'homme est toujours *mobile*, c'est-à-dire qu'il *peut* toujours se mouvoir, et dire que l'âme se *meut* toujours en acte.

Je ne crois donc pas que l'interprétation adoptée par M. Perrin s'impose. Mais il en est une autre beaucoup plus simple qui échappe à ces critiques. Elle consiste à prendre *et* dans son sens ordinaire de conjonction de coordination : pour expliquer que Dieu a fait l'homme fragile Lactance donnait comme raison : « afin qu'il soit mortel un jour », et le Bononiensis ajoute une autre raison : « *et qu'il soit toujours mobile par lui-même* », en pensant non pas au mouvement perpétuel de l'âme mais à la mobilité du corps. L'idée est la suivante : si l'homme avait été fait d'une matière très solide et capable de résister au temps comme le bronze ou la pierre, il aurait été très lourd et n'aurait pas pu se déplacer par lui-même ; Dieu l'a donc fait d'une matière moins compacte, plus légère, plus souple, mais nécessairement plus fragile. L'adverbe *semper*, qui s'oppose à *aliquando*, ne fait pas allusion à l'éternité, mais à toute la durée de la vie humaine par opposition au moment de la mort ; le Bononiensis a voulu souligner que, si Dieu a fait l'homme fragile, ce n'est pas seulement

18. *Op. cit.*, pp. 79-80.

19. M. Perrin pourrait répondre qu'il échappe à l'objection en traduisant : « bien que par lui-même il fût toujours mobile » ; les mots « par lui-même », à la place où les met M. Perrin, suggèrent en effet que l'auteur de l'addition considère l'homme en lui-même, dans son âme indépendamment de son corps. Mais dans ce cas M. Perrin ne pourrait plus se prévaloir de la ressemblance avec les autres passages qu'il cite, car dans ceux-ci les mots *per se ipsum* ont un autre sens ; ils ne signifient pas que c'est l'âme en elle-même qui se meut, mais qu'elle se meut par elle-même, sans moteur étranger. En réalité, la traduction proposée a le tort de faire porter les mots *per se ipsum* sur *esset*, alors qu'ils se rapportent à *mobilis*.

pour qu'il soit mortel *un jour*, mais aussi pour que *tout au long de sa vie* il puisse facilement se mouvoir par lui-même.

Dans ce cas, l'addition du Bononiensis n'a plus rien de lactancien. Au contraire, elle introduit un élément étranger dans un contexte où la fragilité de l'homme est toujours présentée comme une condition de sa mortalité et non de sa mobilité.

3. — *Le correcteur du Bononiensis est-il lui-même l'auteur des additions ?*

Les exemples examinés jusqu'ici suffisent à montrer que les additions ne remontent certainement pas à Lactance. Mais la question subsiste de savoir si le correcteur qui les a écrites dans les marges et les interlignes du manuscrit de Bologne les a inventées lui-même ou s'il les a trouvées dans un autre manuscrit. Les additions de 1, 5 et de 3, 11 permettent de répondre à cette question.

1. *De op.* 1, 5

Veror enim ne paulatim consuetudo et iucunditas earum rerum sicut fieri solet in animum tuum **sensim** inrepat.

Paulatim et *sensim* font pléonasme. On ne s'explique pas pourquoi le correcteur du Bononiensis aurait ajouté lui-même le second adverbe dans son texte tout en y laissant le premier. L'introduction de *sensim* se comprend beaucoup mieux dans un manuscrit où ne figurait pas *paulatim*. Le correcteur du Bononiensis s'est alors contenté de collationner son exemplaire d'après cet autre manuscrit en écrivant dans la marge ou les interlignes les mots supplémentaires qu'il y trouvait sans se demander s'ils faisaient double emploi avec des mots conservés dans le Bononiensis et absents dans l'autre manuscrit.

Le remplacement de *paulatim* par *sensim* dans cet autre manuscrit peut avoir deux raisons : ou bien le copiste n'avait pas trouvé *paulatim* dans son modèle et a compris par le contexte qu'il fallait suppléer un adverbe de même sens, ou bien il a préféré omettre l'adverbe en tête de phrase et l'exprimer à côté du verbe auquel il se rapportait, en remplaçant du même coup *paulatim* par *sensim*. Cette seconde explication est la plus probable, car on remarquera que le copiste transforme également *repat* en *inrepat*, plus courant ; nous avons eu d'ailleurs bien des preuves qu'il ne se gêne pas pour transformer de son propre chef le texte de Lactance.

2. *De op.* 3, 11

Quaero igitur ab his qui condicionem pecudum suae praefereunt, quid eligant, si deus his deferat optionem, utrum malint, humanamne sapientiam **eligendi** cum

inbecillitate an pecudum firmitatem cum illarum natura. **Quid optant ? Quid eligunt ?** Scilicet non tam pecudes sunt...

M. Perrin interprète *eligendi* comme un complément de *sapientiam* : « la sagesse humaine qui permet de choisir²⁰ » ; mais cette solution a deux inconvénients : 1^o on ne voit pas quel pouvait être l'intérêt de cette addition ; 2^o elle s'accorde mal avec le sens que le correcteur donne au même verbe *eligere* dans l'autre addition *quid optant, quid eligunt* ; cette addition suppose que c'est la sagesse qui est le complément de *eligunt* et non le contraire.

Il ne me paraît pas douteux que l'interpolateur a voulu parler non pas de la « sagesse humaine de choisir », mais de « choisir ou la sagesse humaine ou la force des animaux ». *Eligendi* fait alors double emploi avec *utrum malint* et n'a pu être introduit, comme dans le cas précédent, que dans un autre manuscrit d'où *utrum malint* était absent. Le copiste de cet autre manuscrit semble avoir été heurté par la redondance de *utrum... humanamne* dans le premier membre de l'alternative, ce qui est en effet exceptionnel ; pour faire disparaître ce qu'il considérait comme un solécisme, il a remplacé à cet endroit *utrum malint* par un simple *eligendi*, complément d'*optionem*, et il a transporté à la fin de la phrase l'interrogation exprimée par *utrum malint* en la transformant en une interrogation directe : *quid optant, quid eligunt ?*

Relevons, en passant, un nouvel exemple de l'habitude qu'a l'interpolateur d'emprunter ses mots au texte qu'il remanie : *quid optant* est suggéré par *optionem* (qui précédait *utrum malint*), et *quid eligunt* par *quid eligant*.

Comme on le voit par ces deux exemples, le correcteur qui a écrit ces interpolations dans les interlignes ou les marges du Bononiensis n'a fait que les copier d'un autre manuscrit. Elles sont l'œuvre d'un autre copiste, dont nous ne savons rien, sinon que le manuscrit sorti de ses mains contenait, comme le Bononiensis lui-même, les *Institutiones* et le *De ira* avant le *De opificio*, car nous avons vu qu'il s'est inspiré quelquefois de ces deux ouvrages dans ses additions.

On doit donc accorder à M. Perrin que le correcteur du manuscrit de Bologne n'est pas l'auteur des additions, mais il est certain qu'elles ne remontent pas à Lactance.

20. Le passage *De op.* 19^{bis}, 3, auquel M. Perrin renvoie pour justifier sa traduction (p. 77, n. 1), ne parle pas du tout de la sagesse qui permet de choisir ; au surplus, il est emprunté à une addition « dualiste » qui ne figure que dans deux manuscrits et dont l'authenticité est très contestable.

NOTES SUR LA TRADUCTION

Puisque j'ai eu l'occasion d'indiquer quelques points sur lesquels la traduction doit être corrigée, je signale les autres que j'ai remarqués, sans avoir fait cependant un contrôle systématique.

— 1, 2 « quamvis nunc male audiant castigenturque *uulgo* » : « même si maintenant ils ont mauvaise réputation et sont *châtiés publiquement* », plutôt que réprimandés « *en masse* » (la persécution ne consistait pas en simples réprimandes).

— 1, 2 (suite) « quod aliter quam sapientibus conuenit uiuant » : « parce qu'ils vivent autrement qu'il convient à des sages », et non pas « sous le prétexte qu'ils vivent... » Lactance ne met pas en doute que c'est la mauvaise conduite des chrétiens qui est à l'origine de la persécution.

— 1, 16 (fin) « ex ipsis membrorum officiis et usibus partium singularum » : « d'après la fonction même des membres et l'utilité de chacune de leurs parties », et non pas « de chaque partie de notre corps ».

— 3, 1 « Queruntur hominem nimis inbecillum et fragilem nasci quam cetera nascantur animalia » : « Ils se plaignent de ce que l'homme *naît* bien plus faible et fragile que les autres animaux », et non pas : « Ils se plaignent de ce que l'homme *naîtrait*... » Lactance ne conteste pas l'infériorité de la force physique de l'homme.

— 3, 4 « Considerans enim condicionem rerum... » : « en considérant la nature des choses... », et non « la condition de l'homme ».

— 3, 6 Les bêtes après avoir mis bas leurs petits, « non nisi pastus *sui* curam gerunt » : « ne se préoccupent que de paître », et non pas « n'en prennent aucun autre soin que celui de la nourriture » (il n'y aurait pas *sui* mais *eorum*). Pour Lactance, la mère ne s'occupe pas de la nourriture de ses petits mais seulement de la sienne propre ; seuls les oiseaux font exception, comme il le dira plus loin.

— 3, 9 « *auium* fetus » : « le petit des oiseaux », et non « animaux ».

— 3, 18 La traduction omet les mots « ac uiribus ».

— 4, 1 « Indignantur *uidelicet* non deos esse se natos » : « Autant dire qu'ils s'indignent de n'être pas nés dieux », plutôt que : « Ils trouvent *apparemment* révoltant... »

— 4, 5 « id ipsum » se rapporte à « aliquid roboris » de la phrase précédente, et non pas à « condicionem ».

— 6, 3 « omnia quae uidemus *cum ratione* nata sunt » : « tous les êtres que nous voyons sont nés en vertu d'une raison », et non pas « naissent avec la raison ».

— 6, 3 (suite) « nihil omnino *rationis* experts potuisse generari » : « rien, absolument rien, n'a pu être créé sans avoir une raison d'être », et non « rien n'a pu être créé qui fût *dépourvu de raison* ».

— 7, 11 « *barbac ratio* » : « la loi qui fait que les hommes ont une barbe », ou plus simplement « le fait d'avoir une barbe », mais non pas « la disposition de la barbe », qui n'a rien à voir dans le contexte.

— 8, 1 « utilitates et *habitus* explicabo » : « je vais exposer en détail à quoi ils servent et comment ils sont faits », et non pas « leur rôle et leur fonctionnement ».

— 8, 4 « *Hanc eius* aulam deus non obductam porrectamque formauit » : « Ce palais de l'intelligence, Dieu ne l'a pas fait oblong et allongé », et non pas « Ce palais qui *Lui* appartient, Dieu ne l'a pas fait... ». Le crâne est le palais de l'intellect et non de Dieu (il y aurait *suam*).

— 8, 7 « inobsaepta » : « sans *barrière* », et non pas « sans *protection* ». Le pavillon de l'oreille n'est pas une protection mais une barrière qui empêche le son de « voler au-delà » (*praeteruolare*) et le force à entrer dans le conduit de l'ouïe.

— 8, 9 Les yeux sont faits de telle sorte que les images des choses « *ad sensum intimum penetrarent* » : « pénètrent jusqu'au *sens intérieur* (qu'est l'esprit) », et non pas : « pénètrent au plus intime *de ce seul organe* ». Cf. 8, 10 « *sensus ille qui dicitur mens* » ; 16, 9 « *sensus ille uiuus atque caelestis qui mens uel animus nuncupatur* ».

— 9, 5 « *quare si ratio apparet cur oculi fallantur, manifestum est non esse falsos sensus* » : « C'est pourquoi, si l'on voit clairement la raison pour laquelle les yeux se trompent, il est manifeste que les sens ne sont pas *menteurs* », et non pas « ne se trompent pas » (traduction qui introduit une contradiction dans la phrase).

— 11, 3 Dieu a fait le poumon plein d'alvéoles « ne effunderetur *semel spiritus* aut inflaret *semel* » : « afin que le souffle ne s'échappe pas *tout d'un coup* ou ne le gonfle pas *tout d'un coup* », et non pas « de peur que le souffle ne se répande au-dehors *qu'une seule fois* ou qu'il ne le gonfle *qu'une seule fois* ».

— 12, 14 « *naturae suae* » est le complément de « *decus* » et non pas d'« *omnia* » : « afin que les femelles aient en tout *la beauté qui appartient à leur nature* », et non pas « en sorte que la beauté des femelles est composée de tous les éléments de sa nature ».

— 12, 17 Le mot « *mulier* », selon Varron, est mis pour « *mollier* », « *inmutata et detracta littera* » : « *par un changement de lettre* (le *o* devenu *u*) et une suppression de lettre (un des deux *l*) », et non pas « une lettre ayant été changée et retranchée ». Ce n'est pas la même lettre qui est changée et retranchée.

— 13, 2 « *hanc rem* » ne désigne pas « notre sujet », mais « l'organisation merveilleuse des organes génitaux » dont Lactance vient de dire qu'il n'en traitera pas.

— 13, 5 Dieu a fait les mollets galbés « ne indecens *habitus* deformaret pedes » : « pour éviter qu'une *conformation* sans harmonie n'enlève leur élégance aux pieds », et non pas « une *attitude* sans harmonie ».

— 13, 6 La traduction omet les mots « *aut aliis ad standum pedibus indigeret.* »

— 14, 6 Elle omet « *timidiora plus cordis* ».

— 16, 8 Elle omet « *diuina* ».

— 16, 12 « *Sine etiam mentis locus nullus est...* » : « *Ou, même si l'âme n'a pas de lieu...* », et non pas « *Et de plus, si l'âme n'a pas de lieu* ».

— 19, 10 A propos de la vie *corporelle* : « *Qui (sc. homo) si delicatus ac tener in hac uita fuerit quam ratio eius exposcit...* » : « *Si l'homme est jouisseur et voluptueux dans cette vie que postule la loi de son être...* », et non pas « qu'exige sa raison ».

Pierre NAUTIN